

Informations sur l'eau

FOIRE AUX QUESTIONS

VOUS RECHERCHEZ UNE INFORMATION ?

Les réponses aux questions les plus fréquemment posées par nos clients sont regroupées dans cette FAQ.

Consultez ci-après le(s) thème(s) qui vous intéresse(nt),

Le formulaire de contact ci-dessous vous permettra également de nous écrire si vous n'avez pas trouvé la réponse à votre question.

Une réponse claire et transparente sera postée dans cette rubrique ou vous sera adressée personnellement par e mail dans les meilleurs délais.

QUELS SONT LES CONTRÔLES EFFECTUÉS QUI GARANTISSENT LA QUALITÉ DE L'EAU DU ROBINET ?



L'eau potable est une eau qui ne doit pas porter atteinte à la santé de celui qui la consomme.

Elle doit répondre à une série de critères, définis par la loi :

- paramètres organoleptiques (coloration, odeur, saveur, turbidité) ;
- paramètres physico-chimiques (température, pH, chlorures, sulfates) ;
- paramètres chimiques : substances indésirables, toxiques ;
- paramètres microbiologiques ;
- paramètres micropolluants.

L'eau potable fait l'objet de nombreux contrôles sanitaires :

- au point de captage ;
- en production ;
- et en cours de distribution.

Une surveillance permanente de la qualité de l'eau du robinet soumise à un double contrôle :

- **Le contrôle des pouvoirs publics.** Il est effectué par l'ARS (Agence Régionale de Santé), sous l'autorité du préfet, à partir de prélèvements réalisés sur tous les réseaux. Le but de ces contrôles est de vérifier la qualité de l'eau, avant et après traitement, et aux points de distribution. Les résultats de ces analyses sont communiqués aux autorités locales, responsables de la qualité de l'eau. La publication annuelle des résultats de ces analyses est adressée à chaque usager client de la SEMIDAO avec sa facture du premier semestre.
- **Le contrôle permanent de la SEMIDAO.** Dans le cadre de sa démarche qualité, la SEMIDAO a souhaité aller au-delà des obligations imposées par les pouvoirs publics. Elle a créé son propre laboratoire interne d'analyse d'eau potable afin de contrôler en permanence les paramètres bactériologiques de l'eau distribuée, avec notamment comme objectif de veiller à la qualité gustative de l'eau du robinet.

En résumé : 3 bonnes raisons de boire l'eau du robinet

- L'eau du robinet est le produit alimentaire le plus surveillé. Elle est soumise à de multiples analyses et à des contrôles stricts depuis son origine jusqu'au robinet.
- L'eau du robinet coûte de 100 à 300 fois moins cher que l'eau en bouteille.
- Elle est disponible 24 h/24, directement à domicile, sans emballage, ce qui permet d'économiser 10 kg de déchets par an et par personne.



L'EAU DU ROBINET A PARFOIS LE GOÛT DE CHLORE. COMMENT L'ÉLIMINER ?

L'eau du robinet présente parfois une odeur et un goût de chlore.

C'est une des conséquences du traitement de potabilisation de l'eau. Le chlore est utilisé comme désinfectant afin de garantir la qualité sanitaire de l'eau et pour détruire les germes pathogènes qui peuvent apparaître lors du transport dans les canalisations.

Pour éliminer ce goût, il suffit de favoriser l'évaporation du chlore en laissant l'eau s'aérer dans une carafe en verre non fermée hermétiquement, quelques heures avant de l'utiliser. Ce processus étant accéléré en milieu froid, placez votre carafe au réfrigérateur pour obtenir très rapidement une eau sans goût et sans odeur.

L'eau du robinet ou l'eau en bouteille (une fois entamée) ne doit pas se boire après 2 jours car elle est progressivement contaminée par les bactéries présentes.



LE CALCAIRE DANS L'EAU DU ROBINET EST-IL DANGEREUX POUR LA SANTÉ ?



C'est la dureté qui définit le caractère calcaire d'une eau.

Plus l'eau est calcaire, plus elle est dite
« dure ».

Moins elle est calcaire, plus elle est dite
« douce ».

Cette dureté n'est autre que le **calcium** et le **magnésium** dissous (sels minéraux indispensables à la santé).

Toutes les eaux contiennent du calcaire.

La présence de calcium dans l'eau est naturelle. Il provient du sol que l'eau a traversé avant d'être pompée. La dureté de

l'eau dépend de la nature géologique des terrains qu'elle a traversés et varie selon le secteur ou est située la nappe phréatique. La réglementation ne fixe aucun seuil maximum de calcaire dans l'eau potable.

L'eau du robinet fournit de 15 à 25% des besoins quotidiens en calcium et magnésium de l'organisme.

Les dépôts de calcaire sont proportionnels à la température. Plus une eau est chauffée à haute température, plus les dépôts de calcaire sont importants. Pour limiter le dépôt de calcaire, il convient donc de limiter la température de l'eau à 60°C dans les chauffe-eau et les machines à laver (vaisselle, linge).

Le tartre est parfois une gêne car il laisse des traces sur les équipements sanitaires.

Le vinaigre blanc d'alcool est un produit efficace pour ôter les dépôts de calcaire. Son coût est modique. C'est un produit d'entretien qui ne présente pas de danger. En revanche, son acidité est suffisante pour détruire les dépôts de tartre.

Pour la base des robinets, souvent auréolée de traces de calcaire, fabriquez un tampon avec du coton hydrophile ou du papier absorbant. Entourez la base du robinet et imbiblez généreusement de vinaigre. Laissez agir.

Pour les fonds de lavabo, fermez la bonde et versez un verre de vinaigre. Laissez agir. Procédez de même pour les W.-C., en augmentant la dose à trois verres.

SEMIDAO EST UNE EPL. QU'EST-CE QU'UNE EPL ?



Les entreprises publiques locales sont des entreprises au service de l'action publique locale.

Ce sont des sociétés anonymes associant dans leur capital des collectivités locales (obligatoirement majoritaires pour le statut de SEM) et des partenaires financiers.

Gérées par des élus locaux, (le président de SEMIDAO est un maire), les EPL ont pour principal avantage de marier les valeurs du service public (intérêt général, cohésion sociale, vision à long terme) aux atouts de l'entreprise (satisfaction des clients, performance économique et technique). Le personnel relève du droit privé.

Les EPL sont les entreprises les plus contrôlées en France. Elles sont dans l'obligation d'atteindre, par leurs seules ressources

et recettes, l'équilibre financier.

Les bénéfices sont réinvestis dans le service (amélioration du patrimoine collectif et modernisation des équipements).

SEMIDAO est une Société d'Economie Mixte dont le capital est détenu à 65 % par les collectivités locales ; elle adhère à la Fédération nationale des SEM composée d'environ 1 200 EPL (Entreprises publiques locales).

Lien : [Qu'est-ce qu'une epl ? pour plus d'information \(http://www.lesepl.fr/epl.php\)](http://www.lesepl.fr/epl.php)

NOUS CONTACTER, POSEZ VOS QUESTIONS...

NUMÉRO D'ABONNÉ *

Lieu raccordé

(indiqué sur votre dernière facture)

COMMUNE *

LIEU DESSERVI *

PRÉNOM *

NOM *

ADRESSE DU DOMICILE *

CODE POSTAL *

VILLE *

E-MAIL *

TÉLÉPHONE *

TÉLÉPHONE PROFESSIONNEL *

VOTRE MESSAGE À SEMIDAO *

Envoyer